

CONDITIONS D'UTILISATION DU SERVICE « PASS LIVE »

ARTICLE 1 : PRESENTATION DU SERVICE "PASS LIVE "

UOL (Universal Music On Line) a mis en place, en partenariat avec la Société Générale, un service intitulé " Pass Live" (ci-après dénommé " le Service ") accessible par internet depuis le site www.somusic.fr ou directement à l'adresse URL : www.passconcert.somusic.fr (ci-après dénommé " le Site ").

UOL met à disposition des porteurs de la carte So Music pendant un délai de 15 (quinze) jours ouvrés à compter de la date de mise en vente publique des billets de concerts (sous réserve que la durée de mise en vente des places de concert soit supérieure à ce délai), pour des concerts d'artistes Universal Music programmés dans toute la France (Paris et province), à hauteur de : 10 (dix) places par concert sélectionnés selon la règle " 1er inscrit " = " 1er servi " (<http://www.somusic.fr/pass-live.php>).

Chaque participant sélectionné obtiendra 2 places en catégorie non prédéfinie.

Les premiers inscrits seront les premiers servis dans les conditions précisées ci-dessous.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE SOUSCRIPTIONS

Le Service est gratuit et sans engagement.

Le Service est réservé aux clients, âgée d'au moins 16 ans, de l'offre bancaire So Music proposée par la Société Générale à l'exclusion du personnel et des salariés d'Universal Music, de la Société Générale et de leurs filiales respectives.

Le Service est ouvert tous les jours de la semaine 24h sur 24h, 7 jours sur 7, sous réserve des périodes de maintenance et d'entretien, des opérations de mise à jour des serveurs et de leurs éventuelles interruptions exceptionnelles.

Les internautes ne peuvent s'inscrire qu'à 1 (un) concert par mois.

ARTICLE 3 : MODALITE D'ATTRIBUTION DES PLACES DE CONCERTS

Pour pouvoir bénéficier du Service, l'internaute doit, tout d'abord, sélectionner, sur le Site, le concert auquel il souhaite assister.

L'annonce des concerts est faite, sur le Site, 1 (un) mois avant la date du concert.

Pour s'inscrire au Service, l'internaute doit remplir, sur le Site, le formulaire réservé à cet effet en indiquant son nom, son email, son prénom, son numéro de téléphone et son adresse complète.

L'inscription au Service pour les internautes mineurs est subordonnée à la fourniture d'une autorisation d'accompagnement disponible sur le Site.

Toute indication d'identité ou d'adresse fausse ou erronée entraîne automatiquement la nullité de l'inscription.

L'internaute recevra un email lui confirmant son inscription, lui indiquant les informations concernant le concert (Nom de l'artiste, date, adresse, etc...) et lui expliquant les modalités d'attribution des places de concerts. Son inscription est déposée sur une liste d'attente.

Les 5 (cinq) premiers inscrits sont contactés, par téléphone, 48 heures avant chaque concert, par Universal Music France.

Les participants sélectionnés sont les internautes ayant confirmé, par téléphone, leur présence le jour du concert. Seuls les participants sélectionnés sont tenus informés de leur réussite.

Un email sera envoyé à chaque participant sélectionné avec les informations suivantes :

Pour les places en Province et toutes autres salles parisiennes :

- la date, l'heure et le lieu du concert
- Le mode de récupération des places (envoi des billets à domicile par Chronopost / envoi d'e-ticket par email / sur liste sur place...)

Pour les places à l'Olympia :

- Les places sont à récupérer, le jour du concert, au guichet " contrôle invitations " à l'Olympia. Les participants sélectionnés devront préciser aux responsables de la sécurité de l'Olympia qu'ils doivent récupérer leurs places à cet emplacement,
- En cas de forte affluence, les participants sélectionnés devront utiliser la file " invités ",
- Les places étant numérotées, il est impératif que chaque participant sélectionné et son invité arrivent au moins une ½ heure avant le début du spectacle. En cas de retard, ils peuvent être amenés à attendre une interruption du spectacle pour pouvoir avoir accès à la salle. Leurs places numérotées ne seront alors plus garanties,
- Au guichet " contrôle invitations ", les participants sélectionnés doivent impérativement présenter leur carte So Music et un justificatif d'identité pour pouvoir récupérer leurs places. Le nom figurant sur la carte doit impérativement correspondre à celui qui a été donné le jour de l'inscription. Aucune exception ne sera acceptée,
- Un plan de l'entrée de l'Olympia reprenant l'emplacement des différents guichets sera joint.

L'attribution des places aux participants sélectionnés se fera dans la limite des places disponibles.

ARTICLE 5 : ADHESION AUX CONDITIONS D'UTILISATION

L'inscription au Service implique l'acceptation entière et sans aucune réserve des présentes conditions et des règles de bonne conduite sur Internet.

ARTICLE 6 : CONTESTATIONS, RECLAMATIONS

Les réclamations concernant le Service sont à adresser à la société UOL à l'adresse suivante : 20, rue des Fossés Saint Jacques - 75005 Paris

A peine de forclusion, les réclamations doivent être adressées au plus tard 40 jours après l'inscription correspondante (le cachet de la poste faisant foi). Si ce jour tombe un dimanche ou un jour férié, la date d'envoi des réclamations est reportée au soir du premier jour ouvrable suivant.

ARTICLE 7 : FRAUDE

UOL se réserve le droit d'exclure tout internaute qui se serait inscrit au Service de façon frauduleuse.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITE

UOL pourra à tout moment suspendre, interrompre ou annuler la mise à disposition auprès du public du Service, ou encore modifier les présentes conditions d'utilisation sans que sa responsabilité puisse être engagée. En particulier, UOL n'encourt aucune responsabilité du fait, notamment, de la survenance d'un cas de force majeure ou d'un événement indépendant de sa volonté tel que:

- l'annulation de concert notamment par l'artiste, le tourneur ou l'Olympia
- un incident technique lié à une défektivité du système utilisé (bogues, etc...) ou à un accès frauduleux audit système (piratage, etc...),
- un dysfonctionnement, une interruption ou un ralentissement des services postaux ou du réseau des télécommunications, etc...

ARTICLE 9 : AUTORISATION DE PUBLICATION

Les nom et prénom des participants sélectionnés seront publiés sur le Site.

ARTICLE 10 : INFORMATIQUE ET LIBERTE

Tout internaute reconnaît être informé du fait que les informations nominatives recueillies sont nécessaires à son inscription au Service, et qu'il bénéficie d'un droit d'accès et de rectification et de radiation des données le concernant, en écrivant à:

UOL - " Département juridique "

20-22 rue des Fossés St Jacques - 75005 Paris

ARTICLE 11 : DROIT A L'IMAGE

La présence sur les lieux du concert implique l'acceptation entière et sans aucune réserve du participant sélectionné de ne pas s'opposer à la reproduction ou à la diffusion de son image. Dans le cadre d'une éventuelle interview individuelle, le participant sélectionné devra nécessairement remplir un formulaire d'autorisation.

ARTICLE 12 : DROIT APPLICABLE/ COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

L'intégralité des dispositions des présentes conditions d'utilisation est régie par le droit français.

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de l'exécution des présentes. En cas de désaccord définitif, les Tribunaux de Paris seront seuls compétents.